

CAT face à l'apparition de cas confirmé Covid-19**Foyer universitaire ou de formation professionnelle****Protocole
sanitaire****Cas confirmé Covid-19**

Un cas confirmé isolé

Pas de fermeture**Désinfection les locaux utilisés par le cas
confirmé**A partir de cas groupés ($\geq 5\%$ de l'effectif)

- Décision de fermeture prise conjointement par l'équipe covid des 2 ministères (MS + MESRS/MJSIP)
- Réouverture après 14 jours

- Signalement du/des cas à la direction régionale de la santé
- Listing des contacts étroits
- Auto isolement du cas confirmé soit à domicile soit dans un centre de confinement Covid :
 - Sujet symptomatique : 10 jours après la date du début des symptômes à la condition d'une absence de symptômes aigus les 72 dernières heures
 - Sujet asymptomatique : 10 jours à partir de la date du prélèvement
- Retour avec déclaration délivrée par la direction régionale de la santé

Sujet identifié comme « contact étroit » d'un cas confirmé isolé

- Si sujet asymptomatique : auto isolement à domicile ou à défaut dans des chambres dédiées (avec sanitaire si possible) durant les 14 jours qui suivent le dernier contact avec le cas confirmé et faire le test si apparition de symptômes ou aggravation
- Si sujet symptomatique : pratiquer une RT-PCR